

## RAPPORT MORAL, RAPPORT FINANCIER ET QUITUS 2023

### a. Bilan des actions soutenues par le CDE 76 en 2023

Sur la base des informations contenues dans le bilan comptable et le grand livre des comptes de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 aout 2023, voici ci-dessous la liste (possiblement non exhaustive) des actions réalisées par le CDE 76. En effet en l'absence de comptes rendus et / ou procès-verbaux de réunions et assemblées, le COREN se réfère aux éléments comptables à disposition pour l'écriture d'un rapport moral relatif à cette période.

Les actions principalement soutenues au cours de l'année 2023 sont ainsi : les formations professionnelles continues, les championnats départementaux, les CSI, l'entretien et / ou l'achat de petit matériel pour le CDE. A cela s'ajoutent les subventions reversées à la commission attelage et à l'association des cavaliers majors de Normandie, ainsi qu'une aide pour l'organisation d'un CCE. Voici ci-dessous le détail des dépenses par poste :

- Formations professionnelles et stages : 834 €
- Championnats départementaux : 1 505 €
- Subventions versées (Commission Attelage et aide organisation CCE) : 1 100 €
- Dons et soutiens divers (stages, soutien aux organisations, ACMN) : 2170 €
- Happy Jump : 5 000 €
- Partenariat EquiSeine : 10 380 €
- Réception : 1 506,59 € (paniers garnis pour remises des prix, repas etc...)
- Entretien et achat de petit équipement : 1 867,74 €
- Frais de fonctionnement : internet, comptes bancaires, honoraires comptables : 1 114,67 €

### b. Validation du bilan des actions et bilan comptable 2023

Compte de résultats 2023 :

Produits = 12 575 €

Charges = 25 478 €

Résultat d'exploitation = - 12 904 €

### Informations comptables importantes :

#### i. Concernant la Dotation Fédérale Annuelle (DFA)

La dernière DFA touchée par le CDE 76 date de mai 2022, elle est relative à la période d'actions allant du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 aout 2021 et apparait donc dans le bilan comptable 2022.

Aucun élément d'AG (rapport moral, bilan comptable etc. ...) n'ayant été transmis à la FFE au cours de l'année 2022, pour la période d'actions allant du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 aout 2022, la DFA relative à cette période n'a pas été versée, le CDE 76 a donc vécu à crédit durant ces derniers exercices.

Le COREN souhaite donc, par la transmission des éléments ci-joint, obtenir le règlement :

- de la DFA 2021 – 2022 pour le CDE 76 (procédure dérogatoire, l'absence de transmission d'éléments d'AG pour le 31 mars de l'année N+1 entraine en général la perte de la DFA pour la période concernée)

- de la DFA 2022 – 2023 pour le CDE 76, via la transmission des éléments relatifs à cette période avant le 31 mars 2024

ii. Concernant les comptes bancaires du CDE 76

Précédemment, existence de 2 comptes bancaires :

- Un compte domicilié à la société générale, qui ne servait que de « boîte aux lettres » pour la subvention départementale. Au 01/12/2023 : reste 150 euros sur ce compte, frais de gestion mensuels et gestion administrative lourde. Clôture de ce compte au 10/12/2023 avec transfert du solde sur le compte crédit agricole.
- Un compte domicilié au crédit agricole sur lequel est versé la DFA FFE, ainsi que la subvention départementale après transit via compte SG. De ce compte sont déduits toutes les charges du CDE (charges payées par virements ou chèques). Maintien de ce compte.

Au 10/12/2023 : un seul compte bancaire courant unique pour le CDE 76. Toutes les factures en attente ont été payées et affectées à l'exercice clos au 31 aout. A date, et à la connaissance du COREN, le CDE 76 n'a plus de dettes.

Etat des liquidités au 02/01/2024 :

- 840,93 € sur compte courant
- 10,17 € sur compte sur livret
- 448,81 € sur Livret A
- 15 € sur compte titre ordinaire (valorisation des parts sociales du CDE 76 au sein du CA)